Petsitia

Checklist : les obligations à vérifier avant de proposer ses services de pet sitter

Statut, qualification, déclaration, contrat, facturation, assurance : la liste des démarches à vérifier avant de démarrer, avec ce qu'il faut confirmer auprès de la DDPP.

Votre activité

- [] Activité déclarée au guichet unique des formalités d'entreprises (INPI)
- [] Description de l'activité précise : garde d'animaux de compagnie à domicile
- [] Compte bancaire dédié et livre des recettes tenu
- [] Régime de TVA connu, mention correspondante sur les devis et factures

La qualification et la déclaration

- [] Attestation de connaissances (ACACED) ou titre équivalent, pour les espèces gardées
- [] Appel à la DDPP de votre département : garde chez le client, déclaration (Cerfa 15045) à faire ou non
- [] Réponse de la DDPP gardée par écrit
- [] Vétérinaire sanitaire désigné si la déclaration est requise

Les documents à avoir avant la première garde

- [] Contrat en deux exemplaires, signé par les deux parties
- [] Conditions générales acceptées par écrit
- [] Fiche animal : identification (puce ou tatouage), vétérinaire, traitements
- [] Autorisation de soins vétérinaires et montant à avancer

Facturation et assurance

- [] Devis ou note remise avant paiement (dès 25 € TTC)
- [] Facture avec toutes les mentions obligatoires
- [] Assurance de responsabilité civile professionnelle, qui couvre les animaux de tiers
- [] Garde des factures et des contrats pour la durée légale

Les données de vos clients

- [] Adresses et codes d'accès stockés de façon sûre
- [] Pas de partage ni de revente de ces informations
- [] Suppression quand la relation s'arrête